

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
DU 14 JUIN 2022**

N° 16/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 11
POUVOIRS : 0
VOTANTS : 11

Le Conseil Municipal de la Commune de Clara Villerach,
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de M. MARCEL Patrick, MAIRE.

Étaient présents : M. MARCEL Patrick, M. SALIES Stéphane, M. ASCOLA Pascal, Mme ASCOLA Lisiane, M. BLIGUET Michel, M. BOUSQUET Bruno, Mme ELDIN Sabrina, Mme PELISSIE Nathalie, Mme PRATS Eliane, M. SAUSSEZ Loïc, Mme ZUBER Sophie.

Date de convocation :
06/06/2022
Date d'affichage :
14/06/2022

Un scrutin a eu lieu, Mme Eliane PRATS a été élue secrétaire de séance,

OBJET : Subventions accordées aux organismes associatifs communaux.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer pour le versement des subventions aux associations de la Commune, subventions inscrites au Budget Primitif arrêté et voté le 22 mars 2022.
200 € à l'ACCA
800 € au Comité d'animation de Clara
800 € à l'Association Sempres Endavant de Villerach
100 € aux Pompiers de Prades

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE :**

D'autoriser le Maire à procéder, au cours de l'exercice 2022, au paiement des subventions ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire

Patrick Marcel

